

Communiqué de presse unitaire SSP – SIT – UNIA du 2 février 2021

Covid-19

Santé – Au front depuis une année, le personnel des EMS est sous pression

Particulièrement exposé au coronavirus et au front depuis un an, le personnel des EMS est à bout. Sous-effectif chronique et épuisement professionnel ont été mis en exergue et amplifiés par la pandémie. Aujourd'hui, les soignant.es craignent des licenciements ou des baisses imposées de leur taux d'occupation. A la veille de la renégociation de la convention collective de travail des EMS genevois, il est essentiel d'améliorer les conditions de travail et de mieux protéger la santé de celles et ceux qui prennent soins de nos aîné.es.

Les syndicats dénoncent depuis des années un sous-effectif chronique de soignant.es dans les établissements médico-sociaux (EMS) genevois. Travaillant sans cesse à flux-tendu, le personnel s'épuise. Sa santé se détériore, le taux d'absence augmente et la qualité de la prise en charge des résident.es est impactée. Cette situation préexistait bien avant l'arrivée de la pandémie qui a mis en évidence et amplifié ce phénomène.

Lors de la première vague de Covid-19, la santé et la sécurité des salarié.es du secteur n'ont pas été assurées. Les bonnes pratiques n'étaient plus respectées. Manque de masques chirurgicaux, refus de fournir des masques FFP2 pour les soins de proximité, partage de surblouses à usage unique ont rythmé le quotidien des soignant.es. En plus de sa bataille contre le Covid-19, le personnel a dû faire face à d'autres contraintes : temps de repos et de récupération pas toujours respectés, journées de travail prolongées, suppressions de congé, déficit d'information, peur de contracter la maladie et la transmettre à ses proches.

Parmi les employé.es, les quarantaines et les contaminations se sont multipliés. Le manque de personnel a été tel qu'il a conduit à une aberration : l'autorisation, pour les employeurs, de rappeler des soignant.es en quarantaine, voire testé.es positif.ves, mettant ainsi en danger collègues et résident.es. Modifiée le 27 janvier 2021, l'Ordonnance Covid-19 prévoit pourtant que l'exemption de la quarantaine pour le personnel en cas de pénurie ne concerne que les cas de quarantaine-contact et non les cas positifs.

Plusieurs médias se sont fait l'écho de possibles licenciements dans cette branche hautement subventionnée. Les nombreux décès et la diminution des entrées dans les EMS pourraient avoir des conséquences sur l'emploi. Licencier aujourd'hui dans ce secteur serait un manque de reconnaissance envers ce personnel au front qui a pris des risques pour sa santé et celle de ses proches. Il serait aussi irresponsable de licencier un personnel qualifié et qui connaît le terrain, et ce juste le temps que les lits d'EMS se remplissent à nouveau. La qualité de la prise en charge de nos aîné.es en dépend. Les syndicats en appellent à la responsabilité des employeurs et de l'Etat pour garantir le maintien de l'emploi et des prestations.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail (CCT) qui régit les conditions de travail du personnel des EMS genevois vont débuter. Ces pourparlers coïncident avec une période compliquée, car le Covid-19 ébranle le système de santé et accentue la précarité du personnel des EMS. Les syndicats exigeront des améliorations. Nous attendons des employeurs une reconnaissance concrète de l'engagement de leur personnel.

Genève, le 2 février 2021

Pour tout renseignement :

Pour le SIT : Sandra Froidevaux, secrétaire syndicale, 077 451 81 28
Clara Barrelet, secrétaire syndicale, 078 639 77 20

Pour Unia : Manuel Nussbaumer, secrétaire syndical, 079 350 08 17

Pour le SSP : Sabine Furrer, secrétaire syndicale, 076 507 50 94